

**POSTE DE SUPPLÉANCE QUALIFIÉE  
EN ENSEIGNEMENT**

**Concours interne/externe ED18-284  
Conformément à la convention collective  
AEFO Suppléants qualifiés en vigueur**

**Date d'affichage : 10 décembre 2018**

**Date de clôture : 14 décembre 2018**

**Le Conseil scolaire Viamonde est à la recherche d'enseignant suppléant qualifié pour combler un poste de suppléance à long terme dans l'école élémentaire suivante :**

Région	École élémentaire	% d'affectation	Date de fin d'affectation	Années d'enseignement	Matière ou cours	Qualifications
Sud-Ouest	Des Quatre Rivières Orangeville	100 %	Indéterminée	1 <sup>ère</sup> / 2 <sup>ème</sup> années	Classe Titulaire	Primaire/Moyen

**Date d'entrée en fonction : Dès que possible**

**Exigences et qualifications :**

- ⇒ Baccalauréat en éducation
- ⇒ Être membre en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
- ⇒ Qualifications spécifiques au poste
- ⇒ Excellente maîtrise du français oral et écrit

Conditions de travail et rémunération régies par la convention collective (AEFO Suppléants) – Enseignantes et Enseignants suppléants qualifiés des paliers élémentaires et secondaires de l'unité de l'AEFO Centre-Sud et Sud-Ouest publique présentement en vigueur.

Les personnes intéressées sont priées de transmettre leur candidature par courriel **au plus tard à 16 h le 14 décembre 2018 en indiquant en objet : Concours ED18-284** à l'attention du Secteur des ressources humaines (recrutement), Conseil scolaire Viamonde à : **batirmacARRIERE@csviamonde.ca**

Le Conseil scolaire Viamonde promeut la diversité et l'inclusion en milieu de travail.

**Nous remercions toutes les candidates et tous les candidats qui postuleront mais nous ne communiquerons qu'avec la personne retenue pour le poste.**

Étant donné que le Conseil souscrit aux principes d'équité en matière d'emploi et encourage les demandes de femmes, de minorités visibles, d'autochtones et de personnes handicapées, les personnes qui le désirent sont invitées à s'identifier comme étant membres de ces groupes désignés.

En vertu du Règlement de l'Ontario 191/11, des mesures d'adaptation pour les candidats handicapés sont disponibles sur demande tout au long du processus de recrutement.

En vertu des Règlements ontariens 521/01 et 170/02, toute personne employée par le Conseil scolaire Viamonde, doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction.

Les candidates et candidats de l'extérieur du Canada doivent détenir un permis de travail valide avant de poser leur candidature